



UNE FIN D'ANNEE 2016 A L'IMAGE DU RESTE DE L'ANNEE : MEPRIS DES AGENTS, COMMUNICATION DEFAILLANTE, MEPRIS DU COMITE TECHNIQUE... A QUAND UNE EVOLUTION DE CETTE SITUATION ???

A Thionville le 4/01/2017

Les agents de l'antenne SPIP de Thionville ont pu découvrir au travers d'une réunion qui s'est déroulée le 20/12/16, pendant les vacances scolaires, une modification sérieuse de l'organisation de leur travail par la délégation des modifications horaires PSE au SPIP.

Ce projet connu depuis quasiment 3 mois n'a cependant fait l'objet d'aucune consultation de l'équipe pour mettre en place une procédure adaptée aux contraintes professionnelles locales. Ces derniers ont pourtant sollicité à plusieurs reprises des réunions avec leur hiérarchie locale et départementale pour faire avancer ce projet. Ces réunions ne se sont pas tenues, repoussées pour divers motifs par la hiérarchie.

Le comité technique avait soulevé cette question début novembre. La réponse apportée par la hiérarchie étant une harmonisation avec ce qui se passait déjà sur Metz. Lors de la réunion du 20/12/16, la DFSPPIP s'est engagée à produire un protocole formalisé avant la mise en œuvre de la délégation. Ce protocole a été diffusé aux agents présents au service le 30/12/16, pour une application le 2/01/17.

Dans ce protocole, il apparaît que ce qui avait été décidé pendant le CT n'était plus d'actualité. Les agents PSE ont légitimement fait savoir que les modifications horaires ne faisaient pas partie de leur fiche de poste. Dans l'attente d'une fiche de poste nationale harmonisée, ces modifications sont de la compétence des CPIP.

Le problème fondamental est un MEPRIS des agents et de leur travail. Un MEPRIS également du dialogue social puisque la nouvelle organisation de service n'a pas été présentée lors d'un nouveau comité technique.

➤ Alors qu'une enquête administrative de 2015 de notre DISP avait relevé les problèmes sérieux de communication au sein du SPIP de Moselle.

➤ Alors qu'un « accompagnement par une société de conseil privée », a lieu depuis plusieurs mois pour faire évoluer la situation de notre service.

➤ Alors que le projet était connu depuis 3 mois et aurait pu faire l'objet d'une réflexion constructive entre agents et cadres pour trouver une procédure adaptée, efficace et la moins chronophage possible. Au lieu de cela, tout se fait dans la précipitation.

➤ Alors que cette modification d'organisation de service aurait pu être l'occasion d'harmoniser les pratiques au sein des trois antennes et rétablir une certaine égalité.

Le choix a été fait de mettre les agents et leurs représentants de côté, et d'imposer un protocole non discuté et non applicable en l'état sans être retravaillé en collaboration avec les agents du SPIP, 1 jour avant sa mise en œuvre, en pleine période de vacances scolaires !!! Ces derniers se retrouvent au pied du mur, encore plus en insécurité en raison de la charge de travail et des problèmes connus entre cadres du service. Ils n'ont pas à être les otages de cette situation qui dure depuis bien trop longtemps !

REP N°21 : Les services de probation doivent agir de façon à gagner la crédibilité des autres organes de justice et de la société civile pour le statut et le travail effectué par leur personnel. Les autorités compétentes s'efforcent de faciliter à atteindre ce but en leur fournissant des ressources adéquates, en veillant à ce que le personnel soit sélectionné (...) et placé sous l'autorité d'une direction compétente.

REP N°30 : La direction assure la qualité du travail de probation en dirigeant, guidant, supervisant et motivant le personnel. Ce dernier doit rendre compte de ses actes.

Il est urgent que toutes les REP soient appliquées ! Il est urgent que ce service retrouve une organisation digne des enjeux des missions qui lui sont confiées ! Les agents sont au bord de l'épuisement professionnel et ce fonctionnement critique nuit à leur santé et au bon exercice de leurs missions de service public !